

Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the words "Pour le Gouvernement" and "Le 1992".

3. Le présent accord cesse d'être applicable un mois après la date de la notification de dénonciation à l'autre partie contractante. Les procédures en cours lors de la cessation seront néanmoins achevées conformément aux dispositions du présent accord.

Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the words "Pour le Gouvernement" and "Le 1992".

Faint mirrored signatures and lines from the reverse side of the page.